

A VERY VERY NICE COMPANY

30 rue du Maréchal Joffre

33470 GUJAN-MESTRAS

BILAN

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				du 01/09/2021	
	31/12/2023				au 31/12/2022	
	(12 mois)				(16 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 484	833	1 651	0,07	2 479	0,17
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 250		2 250	0,10	2 250	0,15
TOTAL (I)	4 734	833	3 901	0,17	4 729	0,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	509 162		509 162	22,06	350 483	23,90
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	962 349		962 349	41,69	396 157	27,01
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	78 537		78 537	3,40	53 688	3,66
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	753 216		753 216	32,63	661 665	45,11
Charges constatées d'avance	965		965	0,04		
TOTAL (II)	2 304 229		2 304 229	99,83	1 461 994	99,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 308 964	833	2 308 131	100,00	1 466 723	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (16 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	0,04	1 000	0,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	150 071	6,50		
Résultat de l'exercice	199 890	8,66	200 171	13,65
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	351 061	15,21	201 171	13,72
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	475 672	20,61	398 990	27,20
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 031	0,13	1 964	0,13
. Organismes sociaux	134	0,01	1 390	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 811	0,69	63 434	4,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	307 529	13,32	275 053	18,75
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	514	0,02	166	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	92 763	4,02		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	1 061 616	45,99	524 555	35,76
TOTAL (IV)	1 957 070	84,79	1 265 552	86,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 308 131	100,00	1 466 723	100,00

A VERY VERY NICE COMPANY

30 rue du Maréchal Joffre

33470 GUJAN-MESTRAS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 16 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 308 130,88 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 199 889,93 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/06/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 4 734

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 484			2 484
Immobilisations financières	2 250			2 250
TOTAL	4 734			4 734

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 833

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5	828		833
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	5	828		833

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	2 484	833	1 651	3 ans
TOTAL	2 484	833	1 651	

3.2 - Etat des créances = 1 044 101

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 250		2 250
Actif circulant & charges d'avance	1 041 851	1 041 851	
TOTAL	1 044 101	1 041 851	2 250

3.3 - Charges constatées d'avance = 965

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 1 957 070

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	475 672	475 672		
Dettes fiscales & sociales	327 018	327 018		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	92 763	92 763		
Produits constatés d'avance	1 061 616	1 061 616		
TOTAL	1 957 070	1 957 070		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 267 574

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	267 060
Dettes fiscales & sociales	514
Autres dettes	
TOTAL	267 574

4.4 - Produits constatés d'avance = 1 061 616

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 960 632

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 960 632	100,00 %
TOTAL	2 960 632	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 60 963

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	260 853		260 853
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	260 853	60 963	199 890

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 965

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	965
TOTAL	965

8.2 - Charges à payer = 267 574

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	267 060
Fournisseurs(408100)	267 060
Dettes fiscales et sociales :	514
Charges fiscales sur cong. a payer(448200)	94
Autres charges a payer(448600)	420
TOTAL	267 574

8.3 - Produits constatés d'avance = 1 061 616

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	1 061 616
TOTAL	1 061 616

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 16 mois	31/08/2021 mois	31/08/2021 mois	31/08/2021 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000	1 000			
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 960 632	1 290 005			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	261 681	263 480			
c) Impôt sur les bénéfices	60 963	63 304			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	200 718	200 176			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	199 890	200 171			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	16 837	15 792			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	7 823	8 491			

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet IMAGO, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A VERY VERY NICE COMPANY,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 308 131
Chiffre d'affaires hors taxes	2 960 632
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	199 890

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour IMAGO
Fait à PARIS le 11/06/2024

Certifié conforme à l'original



- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

A VERY VERY NICE COMPANY
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 30 rue du Maréchal Joffre - 33470 GUJAN-MESTRAS
RCS BORDEAUX 902 931 443

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17/06/2024

Le 17 juin 2024
à 10 heures,

les associés de la société **A VERY VERY NICE COMPANY**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Elodie Frévillez préside la séance en qualité de Président de la société et représentant de la SAS VERY NICE PEOPLE.

Le Président constate que les associés présents remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que la Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV).

Ainsi et bien que les statuts de notre société prévoient l'établissement d'un rapport de gestion, le Président déclare qu'il n'a pas été établi de rapport de gestion compte tenu qu'il apporte dès après à l'assemblée toutes les explications nécessaires à cette dernière pour se considérer comme suffisamment informée sur le déroulement de l'exercice.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration, renonce expressément à la communication d'un rapport

de gestion, le décharge de toute responsabilité à ce titre et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce puis il ouvre la discussion.

Le Président répond aux éventuelles questions écrites des associés et, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 199 889,93** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 199 889,93** Euros et décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **En totalité au poste « Report à Nouveau » qui passera de 150 071,06 Euros à 349 960,99 Euros.**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par les associés présents.

SAS VERY NICE PEOPLE
Représentée par Elodie Frévillez



SAS DOING THINGS
Représentée par Erik Haberfeld

